

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 487-2012, 16 mai 2012

CONCERNANT la nomination de la vice-première ministre et vice-présidente du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément aux articles 9 et 11 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18), madame Michelle Courchesne, membre du Conseil exécutif, soit nommée vice-première ministre et vice-présidente du Conseil exécutif et chargée, à ce titre, d'exercer les fonctions et les pouvoirs du premier ministre et président du Conseil exécutif, lorsque, selon le cas :

1° ce dernier est absent pour des motifs autres que ceux liés à l'exercice de ses pouvoirs, devoirs et attributions;

2° ce dernier est dans l'impossibilité d'exercer ses pouvoirs, devoirs et attributions;

3° ce dernier lui demande de le remplacer pour une fin particulière;

QUE le présent décret remplace le décret n° 920-2011 du 14 septembre 2011.

Le greffier du Conseil exécutif,
GILLES PAQUIN

57666

Gouvernement du Québec

Décret 488-2012, 16 mai 2012

CONCERNANT le Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE les dispositions applicables au Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel soient les suivantes :

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU COMITÉ

1. Sont membres du Comité ministériel du développement social, éducatif et culturel :

— le ministre de la Santé et des Services sociaux;

— la ministre responsable des Aînés;

— la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor;

— le ministre de la Justice;

— la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

— le ministre de la Sécurité publique;

— la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;

— la ministre de la Famille;

— la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles;

— la ministre du Travail;

— le ministre responsable des Affaires autochtones;

— le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne et ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information;

— la ministre déléguée aux Services sociaux;

— la whip en chef du gouvernement;

— le président du caucus du parti du gouvernement.

En outre, tout membre du Conseil exécutif peut, sur demande du président du Comité, agir à titre de membre du Comité lors d'une réunion.

2. Le ministre de la Santé et des Services sociaux est le président du Comité et la ministre responsable des Aînés, la vice-présidente; la vice-présidente remplace le président lorsque celui-ci est absent, n'est pas disponible ou présente un document.